
Discours de la députation de la section des Arcis qui félicite la Convention sur les victoires des armées de la République et réponse du Président, lors de la séance du 16 messidor an II (4 juillet 1794)

Élie Lacoste

Citer ce document / Cite this document :

Lacoste Élie. Discours de la députation de la section des Arcis qui félicite la Convention sur les victoires des armées de la République et réponse du Président, lors de la séance du 16 messidor an II (4 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 372-373;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25764_t1_0372_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

suivre tous les ennemis de la patrie. Restés au poste que vous seuls pouvez occuper dans ces temps d'orage et la république demeurera triomphante. Continues à frapper tous les intrigants et protéger le patriote persécuté

Nos vœux fortement prononcés se confondent tous dans cette expression : La Liberté ou la Mort. »

SAINTARAILLE, Brutus DUDEVANT, CANTILLON second, GABOLLES [et 5 signatures illisibles].

o

[La comm. de Villeneuve-la-Montagne à la Conv.; s.d.] (1).

« Citoyens Représentants du Peuple français,

La Commune de Villeneuve-la-Montagne qui a mis au rang de ses premiers devoirs, de se rendre digne du nom qu'elle porte, vient vous offrir l'hommage de sa reconnaissance pour les importants services que vous rendez à la patrie.

C'est dans les fêtes nationales que les Républicains épanchent leurs cœurs, sur la satisfaction que leur font éprouver les élans de l'amour de la Patrie, qui produisent toujours des actions utiles au bonheur de leur pays.

Nous avons profité des fêtes des Martirs de la liberté et de l'égalité de la memorable journée du 31 mai et de celle où tout un Peuple libre a fait connaitre à la terre entière, que le sentiment de la divinité, sentiment que la nature a empreint dans les cœurs, étoit le partage des français Républicains vertueux.

Nous avons profité, disons-nous, de ces fêtes, pour consolider à jamais les principes sacrés et éternels de la liberté et de l'égalité.

C'est avec joye que nous apprenons de jour en jour, des nouvelles satisfaisantes, qui multiplient dans nos campagnes, la juste reconnaissance que l'on ne doit prodiguer qu'à des hommes vertueux.

Courage, courage, généreux Républicains, courageux amis du peuple, vos sages lois sauvent la Patrie; nos enfans sont vos remparts, et nous, pères de famille, secondant leurs efforts, comme eux nous sommes vos amis et votre soutient.

Qu'ils perissent les monstres qui osent troubler votre ouvrage bienfaisant : nous ne cesseront de veiller, que lorsque le dernier des ennemis du bien public, aura mordu la poussière.

A votre exemple nous avons festé les victoires des deffenseurs de la patrie; le maire de la commune de Villeneuve-la-Montagne a fait un discours sur les vertus guerrières, qui a été suivi de chants républicains. Le cortège est sorti de la Société Populaire orné des 2 [mot illisible]; On s'est rendu sur la Place de la Liberté, ou la fraternité a réuni tous les cœurs.

Les Illuminations, les chants, les cris de Vive la République, ont retentis jusqu'à l'aurore.

DELAYE (maire), JOLLY (greffier).

S. et F. pour les membres de la Sté popul.

[1 signature illisible (vice-présid.)]

Mention honorable, insertion au bulletin.

3

La section des Arcis se présente en masse; son orateur prononce un discours dans lequel il félicite la Convention sur les victoires que remportent les armées de la République (1).

L'ORATEUR : Représentants d'un peuple libre,

Dans les époques les plus critiques de la Révolution française dans ses convulsions les plus violentes vous avez vu à cette barre la section des Arcis venir des premières partager votre sollicitude et vos périls Vous l'avez vu vous denoncer les complots tramés par les federalistes conventionaux lutter péniblement avec vous et defier jusque dans cette enceinte les chefs des factions dont le glaive de la loi à fait justice Vous avez vu Paris se lever tout entier pour seconder vos efforts. redonner s'il étoit possible un nouveau degré d'énergie à ses mandataires fideles et les encourager à marcher sans effroi dans les sentiers bordés de précipices quavoient creusés sous leur pas les ennemis du peuple. C'est à tous ces titres glorieux que nous nous présentons aujourd'hui au milieu de vous pour vous feliciter du triomphe de la Republique. C'est au pié de cette montagne sublime et pressés dans les bras de nos vertueux representants que nous venons exrcer le droit que nous avons acquis comme patriotes de nous rejouir du succès des armes de nos intrépides defenseurs.

Que l'infame speculateur de la misère publique qui n'a vu dans la Revolution qu'un moyen facile d'augmenter sa fortune, que l'intrigant qui l'a crue propre à seconder ses projets ambitieux, que l'homme corrompu qui ne l'a considéré que comme un bouleversement favorable pour nous distraire sur ses crimes que le fanatique qui ne s'en est servi que comme d'un voile pour cacher son hypocrisie enfin que tous les ennemis du peuple de quelque masque qu'ils se couvrent tremblent La charge qui sonne de toute parts contre les satellites des despotes les avertit de leur ruine prochaine, Ils periront tous et la base du trône de la liberté cimentée du sang des rois va s'affermir pour jamais. Quand à nous patriotes tout nous invite à une joie que rien n'est capable d'altérer.

Pourquoi faut il qu'une dure nécessité nous ait tenu jusqu'ici dans nos foyers. Pourquoi faut il que steriles admirateurs des hauts faits de nos guerriers nous n'ayons pu avoir l'honneur de partager leur perils et leur gloire Pourquoi faut il que par une malheureuse destinée nous ne soyons que dispensateurs des lauriers de la victoire sans avoir comme eux la douce jouissance d'en voir ceindre nos fronts

(1) C 308, pl. 1198, p. 11. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl⁴); C. Eg., n° 685; Ann. patr., n° DL; Débats, n° 655; J. Lois, n° 644.

(1) P.V., XLI, 2. Bⁱⁿ, 20 mess.; Ann. R.F., n° 217; Ann. patr., n° DL; J. Perlet, n° 650; C. Eg., n° 685; M.U., XLI, 267, 268; F.S.P., n° 365.

Mais consolons nous, il est des services de plus d'un genre à rendre à la Chose publique. Nous occupons un poste moins brillant peut être mais qui n'est guere moins perilleux ni moins utile[.] Si nos fonctions different un peu de celle de nos braves défenseurs notre dévoûment à la Patrie est le même. Ils vont au pas de charge. Ils tombent impetueusement sur les esclaves extérieurs de la tyrannie et nous sans bruit nous suivons à pas lents ses suppôts de l'intérieur dans les sentiers tortueux ou ils voudroient se soustraire à la vigilance et à la justice nationale Enfin notre but à tous est l'établissement de la République par la ruine de tous ses ennemis

C'est surtout à vous[.] vertueux représentants[.] c'est au courage à l'héroïsme de ces immortels montagnards. C'est à l'énergie de votre comité de Salut Public que nous sommes redevables des brillants succès qui causent aujourd'hui notre allegresse et le desespoir de nos lâches oppresseurs[.] C'est dans la justice de la cause que vous nous aidez à défendre que se creusent a la fois et les fondements de notre gloire et le tombeau des tyrans[.] C'est de dessus cette montagne inébranlable que s'elancent incessamment la foudre qui culbottent sur eux de toutes parts leurs trônes chancelants[.] Recevez donc en ce jour[.] courageux montagnards[.] Recevez l'hommage et les felicitations d'un peuple libre qui met sa gloire à vous devoir son bonheur et qui[.] inseparable de la représentation nationale[.] jure de reunir ses efforts pour la preserver de toute atteinte[.] qui jure de concourir avec elle au maintien du gouvernement revolutionnaire tant que vous le jugerez utile[.] enfin qui jure de ne defendre la constitution republicaine que lorsque son parfait établissement vous permettra de faire disparoître ces nombreux echafaudage qui derobent à nos regards ce majestueux monument, ce superbe edifice construit pour le bonheur d'un peuple qui[.] délivré de ses ennemis[.] peut jouir en paix de la félicité qu'il s'est acquise. Et vive la République et la Montagne !

[2^e adresse]

Citoyens Representans,

Les armées republicaines triomphe de toute part, vos courageux effort a le[s] seconder fait trembler tous les despotes coalisés et leurs esclaves dont une partie mordent déjà la poussière par le courage invincible de nos braves sanculottes, que faut il au dessus de ce courage invincible pour etablir les bases inébranlables de notre République ?

La Vertu : elle est mise par vous a lordre du jour; et nous felicitons la Convention de ses glorieux travaux. et nous jurons de la seconder par nos effort, pendant que nos braves freres sont a repousser nos ennemis de l'extérieur notre surveillance active et notre zele pour la chose publique vous sont le sur-garant de laneantissement de ceux de l'intérieur et nous pouvons dire avec courage vive la republique et la montagne (1).

(1) C 309, pl. 1207, p. 9 portant la signature du présid. Ce texte est couvert de ratures et de phrases ajoutées comme un brouillon; p. 10, datée du 16 mess. et signée MIGNOTIE (*présid.*), CHAMPOUR (*commissaire*), ARNOULT (*secrét.*).

Le président répond et exprime la part que la Convention prend à la joie publique. L'un et l'autre discours sont vivement applaudis (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

4

Le citoyen Jean Chevrat, de Thoisy-la-Berchère, district de Semur, département de la Côte d'Or, demande la nullité de l'arrêté du directoire du département, qui a ordonné la revente d'un domaine national à lui adjudé, le 13 avril 1791, pour 68,200 liv.

Renvoyé au comité des domaines et d'aliénation (2).

5

Le citoyen Boutroue, chef de la 65^e demi-brigade de l'avant-garde de l'armée du Rhin, envoie, au nom de ses frères d'armes, un calice et une patène en argent.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité chargé de recevoir les dons patriotiques (3).

6

13 compagnies de canonniers, venant de Commune-Affranchie, font don d'une journée de leur paye, montant à 1759 liv. 3 sous en assignats; ils la destinent aux frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

7

La société populaire de Tréguier, district de Lannion, département des Côtes-du-Nord, envoie 339 liv., provenant d'un don fait par les citoyens de cette commune, pour les défenseurs de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

(1) *Mon.*, XXI, 139; *Débats*, n° 652; *J. Fr.*, n° 648; *J. Sablier*, n° 1417; *J. Lois*, n° 644; *J.-S. Culottes*, n° 505; *J. Mont.*, n° 69.

(2) *P.V.*, XLI, 2.

(3) *P.V.*, XLI, 2 et 107.

(4) *P.V.*, XLI, 3 et 107. (minute du *P.V.* C 308, pl. 1191, p. 11).

(5) *P.V.*, XLI, 3. *Bⁱⁿ*, 21 mess. (2^e suppl¹). Mention dans *J. Sablier*, n° 1417.